

U2019NSS

Convocation au Championnat de France Kitesurf Collège et Lycée

Ville Lanchieux
Académie Rennes

Date du 12 au 15 mai 2019

Paris, le

La Directrice de l'UNSS

à

Madame, Monsieur
la(e) Proviseur(e), Principal(e)
Président(e) de l'association sportive

J'ai le plaisir de vous informer qu'une équipe de votre Association Sportive :

ÉTABLISSEMENT

VILLE **ACADÉMIE**

- Collège Etablissement
- Collège Excellence
- Lycée Etablissement
- Lycée Excellence

Est qualifiée pour participer au

**CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS
DE KITESURF PAR ÉQUIPE D'ÉTABLISSEMENT EXCELLENCE**

**Lancieux
Rennes
du 12 au 15 mai 2019**

Je souhaite à chaque jeune de vivre un moment inoubliable dans le respect des valeurs de l'école de la République

Nathalie COSTANTINI

EN CAS DE FORFAIT, PRÉVENIR par e-mail les 3 contacts suivants :

En cas de forfait dans les 10 jours précédents la date de début du CF voir Annexe Règlement Fédéral

➔ LA DIRECTION NATIONALE UNSS

☎ 01-42-81-55-11 – 📠 01-42-80-03-42 - E-mail : Philippe.DEKEYSER@unss.org **et** Roger.GRANDIERE@unss.org

➔ LE SERVICE DEPARTEMENTAL des Côtes d'Armor

☎ 02.96.76.25.45 ou 06.82.28.60.68

E-mail : jeanmichel.dupart@unss.org ou sd022@unss.org

ET ➔ VOTRE SERVICE RÉGIONAL

Championnat de France UNSS de **KITESURF** par équipe d'établissement ou d'excellence Collège et Lycée Lancieux du 12 au 15 mai 2019

1. ORGANISATEUR

Service UNSS des Côtes d'Armor
18 rue Pierre de Coubertin
☎ 02.96.76.25.45 ou 06.82.28.60.68
E-Mail : sd022@unss.org

En cas de problème contacter :
DUPART Jean Michel
☎ 06.82.28.60.68

2. ACCÈS et TRANSPORT

SNCF : Gare de St Malo(30 minutes de Lancieux)/ transfert unss

Voiture : Autoroute A11 jusqu'à La Gravelle puis n157 jusqu'à Rennes puis prendre la Rocade Nord sortie direction St Malo(N137). A l'entrée de St Malo direction Dinard par le Barrage de la Rance puis direction Ploubalay. A la sortie de Ploubalay, direction Lancieux (à droite) puis centre nautique à gauche.

Avion : Rennes...pas de transfert UNSS.

3. ACCUEIL

Le 12/05/2019 de 14h00 à 17h00 ,puis réunion JO(salle communale 17h15-18h15) -.Briefing (18h30-19h15) puis ouverture championnat.

1/ Contrôle des licences avec photos numérisées obligatoires,

2/ Vérification des compositions d'équipes,

3/ Si nécessaire, la fiche d'agrément renseignée, pour tout accompagnateur d'équipe autre qu'enseignant de l'établissement qualifié,

4/ Présentation des chartes individuelles, **complétées et signées**,

5/ Remise du chèque de caution de **500 €** par équipe : en cas de dégradations constatées durant le championnat, cette caution sera retenue en totalité ou partiellement et des poursuites pourront être engagées contre les fautifs.

4. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement se fera en mobilhome en camping : Prévoir 1 duvet par personne et linge de toilette

Chaque responsable d'équipe sera logé près de son équipe dont il assurera l'entière responsabilité.

Les petits déjeuners seront pris à la salle communale, proche du camping

5. FORFAIT JOURNALIER – CONDITIONS FINANCIÈRES

Prix forfaitaire indivisible (Hébergement – Restauration – Navettes), par jour et par personne : **44,00 €** pour les équipes de France Métropolitaine soit 132 euros pour le forfait 3 jours ; Ce tarifs sont valables pour toute équipe de 4 compétiteurs maxi +1 accompagnateur +1 JOFF +1 J coach ?

Prix forfaitaire indivisible (Hébergement – Restauration – Navettes), par jour et par personne : **22,00 €** pour les équipes Ultramarines ou de Corse. soit 66 euros pour le forfait 3 jours

Pour ceux qui ne prennent pas de forfait : 20euros par personne et par jour pour l'organisation générale (Variable selon les sports).

6. RÈGLEMENT

Se référer au règlement fédéral UNSS et à la « fiche sport » disponible dans l'onglet « SPORTS » sur : <https://unss.org/sports> (fiches sports)

<https://unss.org/blog/consulter-le-pndss/> (PNDSS) - Aucune équipe non conforme ne pourra participer au championnat.

7. PROTOCOLE

Il aura lieu **le mercredi 15 mai à 14h00**

Le championnat de France commence à l'accueil et se termine à l'issue du palmarès et du protocole.

La présence de l'AS est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement.

Toute association sportive qui ne respectera pas ces dispositions (arrivée tardive ou départ prématuré par exemple) sera interdite de participation l'année suivante.

8. FIN OFFICIELLE DU CHAMPIONNAT

le mercredi 15 mai à 16h00

9. COMMUNICATION #FranceUNSS

Suivez le championnat de France sur les réseaux sociaux.

Facebook: Page officielle du championnat de France : <https://www.facebook.com/FranceUNSS.Kitesurf/>

Twitter: @unss - Hashtag à utiliser: #franceUNSS

N'hésitez pas à publier vos plus belles photos d'équipes avant, pendant et après le championnat de France en mentionnant @unss #franceUNSS

10. IMPLANTATION



À REMPLIR ET FAIRE SIGNER OBLIGATOIREMENT
PAR CHAQUE CONCURRENT ET À PRÉSENTER À L'ACCUEIL

CHARTRE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS
DE Kitesurf

NOM :
PRÉNOM :
ÉTABLISSEMENT :
VILLE : ACADÉMIE :

Lors du championnat de France, je m'engage à :

- 1. Me conformer aux règles du jeu**
- 2. Respecter les décisions de l'arbitre**
- 3. Respecter mes adversaires et mes partenaires**
- 4. Refuser toute forme de violence et de tricherie**
- 5. Être maître de moi en toutes circonstances**
- 6. Être loyal dans le sport et dans la vie**
- 7. Être exemplaire, tolérant et généreux**
- 8. Respecter l'ensemble** des personnes participant à l'organisation de ce championnat
- 9. Respecter les installations** mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration
- 10. Prendre connaissance** qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des **sanctions disciplinaires** pourront **être prises** à l'encontre de **ma personne, de mon équipe et de mon Association Sportive**

Lu et approuvé, le

SIGNATURES :

Du sportif

de ses parents

du chef d'établissement

Inscription en ligne

Sous peine d'être déclarée « Forfait », chaque Association Sportive doit inscrire en ligne tous les concurrents, Jeune Juge/Arbitre et Jeune Coach qui participeront au Championnat selon les dispositions suivantes :

1. Calendrier

- ⇒ Ouverture OPUSS : 19/04
- ⇒ Fermeture OPUSS : 02/05

2. Modalités de saisie

- ⇒ Se connecter <http://www.unss.org> puis choisir OPUSS
- ⇒ S'identifier à l'aide de l'identifiant et du mot de passe de l'AS
- ⇒ Dans le bandeau à gauche, cliquer sur « Compétition »
- ⇒ Cliquer sur « Activité ». Choisir kitesurf
- ⇒ Niveau : Choisir « National »
- ⇒ Cliquer sur « Rechercher »
- ⇒ Cliquer sur « Action »
- ⇒ Cliquer sur « Inscrire mon A.S » en bas de l'écran

En cas de difficultés, contacter d'urgence le Service UNSS organisateur (page 3)

SAISIE OBLIGATOIRE AVANT LE 02/05

Championnat de France UNSS de **KITESURF**
par équipe d'établissement ou d'excellence
Collège et Lycée
Lancier du 12 au 15 mai 2019

Cette fiche est à retourner au service départemental UNSS des Côtes d'Armor
18 rue P de Coubertin 22440 Ploufragan
accompagnée du chèque correspondant

AU PLUS TARD AVANT le 30/04/2019

ACADÉMIE

Établissement :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Fax :

Nom du Professeur responsable :

Portable : email :
(Indispensable pour tout problème)

AVEC FORFAIT (Hébergement - Restauration - Navettes)

Nombre de joueurs G F X 132,00 € =

Jeune Arbitre G F X 132,00€ =

Jeune Coach G F X 132,00€ =

Nombre d'accompagnateurs H F X 132,00 € =

Nombre de chauffeurs professionnels H F X 150,00 € =

SANS FORFAIT

Nombre de joueurs et joueuses et accompagnateurs G F X 60,00 € =

REPAS FROIDS à emporter pour le retour X 08,00 € =

Chèque à l'ordre de « UNSS 22 »

TOTAL

Mode de transport prévu¹ : SNCF Avion Car Minibus

Arrivée prévue à : h **En gare de St Malo**

Heure de votre train ou de votre avion pour le retour :h....

¹ cocher la bonne case

Championnat de France UNSS de **KITESURF**
par équipe d'établissement ou d'excellence
Collège et Lycée
Lancieux du 12 au 15 mai 2019

Autorisation Parentale²
À conserver par l'enseignant et à présenter à l'accueil

Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur)

Adresse

Téléphone

1/ Autorise mon fils, ma fille (Nom et Prénom)

Date de naissance

Nom et adresse de l'établissement
.....
.....
.....

À participer au Championnat de France UNSS de Kitesurf de Lancieux(22) du 12 au 15 mai 2019

Date et signature
(Père, Mère, Tuteur)

2/ Numéros à joindre en cas d'urgence

.....
.....
.....

Date et signature
(Père, Mère, Tuteur)

3/ Autorise l'utilisation pour les publications de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant la manifestation.

Date et signature
(Père, Mère, Tuteur)

² En cas de refus, ne pas signer la partie concernée.

Annexe 7



Forfait d'une Association Sportive

Je soussigné Président de
l'Association Sportive du Collège Lycée3 à
..... Académie de déclare
que l'équipe de4 sera forfait pour les championnats de France UNSS qui se
dérouleront à du au
..... 20

Je suis bien informé que si un forfait est annoncé dans les 10 jours qui précèdent l'accueil du Championnat de France, l'Association Sportive devra s'acquitter des frais de restauration, d'hébergement et navettes, et que l'accès au championnat de France dans la même catégorie d'âge et de sexe, sera interdit l'année prochaine.

À le20

Signature du Président de l'Association Sportive

3 Rayer la mention inutile

4 Sport